

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

15 septembre 2017

Date d'affichage :

28 septembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n° 19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 32

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 9

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

QUESTION N° 28

OBJET : Rentrée scolaire 2017/2018 : information

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois »
qui s'est réunie le 6 septembre 2017**

I- EFFECTIFS SCOLAIRES 2017-2018

Pour cette rentrée 2017-2018, 1399 élèves (dont 32 ULIS) ont fait leur rentrée dans les 4 groupes scolaires contre 1358 (dont 35 ULIS) à la rentrée 2016. Les effectifs peuvent encore évoluer.

Présentation de l'évolution sur 3 années :

	Nombre de classes à la rentrée 2017	2017/2018	2016/2017	2015/2016
Ecole M. Genest Maternelle	5	133	128	124
Ecole M. Genest Élémentaire	10	249	224	244
Ecole P. Brossolette Maternelle	5	131	146	149
Ecole P. Brossolette Élémentaire	10	257	254	253
Ecole J. Rostand Maternelle	4	116	112	93
Ecole J. Rostand Élémentaire ⁽¹⁾	10	182+21 ULIS	182+23 ULIS	179+24 ULIS
Ecole R. Cassin Maternelle	4	114	99	99
Ecole R. Cassin Élémentaire ⁽²⁾	8	185+11 ULIS	178+12 ULIS	172+12 ULIS
TOTAL	56	1367+32 ULIS	1323 +35 ULIS	1313+36 ULIS
Ecole privée	-	504 (dont 29 TPS et 11 ULIS)	487 (dont 29 TPS et 11 ULIS)	508 (dont 27 TPS)

* Effectifs au 04/09/2017 – sous réserve des évolutions possibles

** Ces effectifs comprennent les TPS

⁽¹⁾ dont 2 ULIS Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire

⁽²⁾ dont 1 ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

L'école Maurice Genest réouvre après 3 années de travaux.

Les écoles Maurice Genest élémentaire et maternelle deviennent l'école primaire Maurice Genest, à 15 classes (5 en maternelle et 10 en élémentaire). Une direction unique et à temps complet est mise en place. Madame BAUFOND prend cette responsabilité.

Une nouvelle directrice est nommée sur l'école René Cassin maternelle : Mme POULET.

Suite à la parution du décret d'assouplissement des rythmes scolaires du 27/06/2017, la municipalité a proposé à la communauté éducative (parents d'élèves et enseignants) de maintenir pour l'année scolaire 2017/2018 les horaires scolaires existants et d'ouvrir une concertation pour faire éventuellement évoluer les horaires pour la rentrée scolaire 2018. Aussi les horaires scolaires et l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires sont les suivants pour 2017/2018 :

COMMUNE DE RIOM

Les horaires scolaires sont :

- | Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30
- | Lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 13h45 à 16h00

Une récréation de 10 minutes, avant la classe, de 8h20 à 8h30 et de 13h35 à 13h45 est prise en charge par l'Education Nationale.

Pour rappel, la collectivité met en œuvre des moyens importants dans les écoles de la ville :

- Budget de fonctionnement des écoles (fournitures scolaires, mobilier, entretien des écoles, atsem)
- Interventions sur le temps scolaire en musique, arts plastiques et sport.
- Ecole numérique (tableaux numériques interactifs, classes mobiles, vidéoprojecteurs...)
- Maintenance et entretien des bâtiments scolaires (petits et gros travaux, réfection des cours, chaufferies...) assurés en majorité par les services techniques de la ville

II- ACCUEILS DE LOISIRS ET RESTAURATION

Les actions du service animation sur les temps périscolaires sont menées dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil de l'enfant, le respect de ses rythmes, son accès à l'autonomie, favoriser le vivre ensemble et ainsi de favoriser la réussite éducative.

Les effectifs du service animation

Environ 74 animateurs (dont 27 animateurs titulaires ou stagiaires) assurent les différents temps d'accueil de loisirs proposés aux enfants : accueils les jours d'école, le matin, le midi et le soir et accueils des mercredis et vacances scolaires.

Tous les temps proposés aux familles sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et s'inscrivent dans le cadre du P.E.DT. (Projet Educatif de Territoire) 2016-2019.

1/- Les accueils de loisirs périscolaires

Plus qu'un mode de garde, l'accueil périscolaire est un lien important entre la famille et l'école.

- Accueil du matin : (6h45/7h15 – 8h20)

Les horaires restent inchangés avec le maintien de l'ouverture à 6h45 à Maurice Genest et 7h15 dans les autres groupes scolaires.

- Accueil du midi : (11h30-13h35)

L'accueil du midi se décompose en deux temps :

- deux services de restauration de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h25
- un temps d'animations alternant récréations et activités ludo-éducatives mises en place dans le cadre du projet pédagogique.

- Accueil du soir :

Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h30. Sur ces temps sont proposés des temps de récréation, un temps consacré au goûter, des études surveillées pour les élémentaires et des ateliers variés.

Les TAP, appelés à la ville de Riom « Ateliers découverte », sont proposés, aux enfants d'élémentaires, un soir par semaine de 16h30 à 17h45 avec des thématiques telles que : initiation théâtre, sports, chant-chorale, activités manuelles, graff... Les propositions sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. La fréquentation moyenne constatée sur l'année scolaire 2016-2017 était de 22% contre 30% en 2015-2016.

Accusé de réception en préfecture
063-2163030
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception en préfecture : 03/10/2017

RIOM

2/- La restauration

La nouvelle cuisine centrale, située rue Pierre et Marie Curie, est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2017. L'équipe de cuisine et le fonctionnement restent identiques. La production des repas privilégie le bio, le fait maison et l'approvisionnement local. Les menus sont établis chaque semaine par la gestionnaire-diététicienne.

Chaque jour, environ 1.350 repas sont confectionnés et desservent les communes de Riom, Enval et Menetrol. La cuisine centrale dessert aussi les accueils de loisirs des vacances de la ville de Riom.

A la rentrée 2017, il est à noter une fréquentation moyenne de 79 % (70% en maternelle et 84 % en élémentaire).

Au début de l'année scolaire 2015-2016, la fréquentation moyenne était de 64.5 % en maternelle et 78% en élémentaire.

A la fin de l'année scolaire 2015-2016, la fréquentation moyenne était de 68% en maternelle et 81% en élémentaire.

3/- L'accueil de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires)

L'accueil de loisirs offre un espace d'expression, de découverte et d'échange adapté au rythme des enfants.

L'ALSH fonctionne durant les vacances à la journée (site de Loubeyrat) et les mercredis de 11h30 à 18h30 (groupe scolaire René Cassin élémentaire et maternel). La capacité d'accueil de l'accueil de loisirs est de 140 enfants : 84 enfants de plus de 6 ans et 56 enfants de moins de 6 ans, ce qui nécessite la présence d'un directeur et de 13 animateurs afin d'encadrer les enfants dans le respect de la réglementation en vigueur mais aussi avec une forte volonté de maintenir un accueil de qualité.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 21 septembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL